

Serge Dupuis*

* Chercheur spécialisé dans l'Afrique des Grands Lacs



uand l'État français est accusé de complicité dans le génocide des Rwandais tutsis : Bisesero, étude de cas.

Très prochainement, la commémoration du vingtième anniversaire du génocide des Rwandais tutsis viendra rappeler que, du mois d'avril au mois de juillet 1994, au Rwanda, des extrémistes hutus organisèrent l'extermination de la minorité tutsie. À la faveur de l'attentat qui, le soir du 6 avril, coûta la vie au président Juvénal Habyarimana, des responsables politiques du parti de celui-ci, des membres de son entourage proche et des officiers supérieurs lancèrent une opération putschiste meurtrière qui leur assura le contrôle de l'appareil d'Etat et installèrent un gouvernement dit intérimaire (GIR, gouvernement intérimaire rwandais). Simultanément, s'appuyant sur une bonne partie de l'armée (FAR, forces armées rwandaises) ainsi que sur des miliciens Interahamwe et entraînant dans la violence de masse une part importante de la population hutue, ils entreprirent l'élimination physique des Tutsis – quelque 500 à 800 000 de ses membres furent massacrés en l'espace de trois mois. Cette politique génocidaire était leur ultime stratégie de préservation du pouvoir qu'ils détenaient depuis 1973.

Ce génocide intervint en effet dans le contexte d'une guerre civile, qui, commencée au mois d'octobre 1990, ne devait s'achever que quatre ans plus tard. En 1990, le Front patriotique rwandais (FPR) avait attaqué le Rwanda par les armes depuis l'Ouganda. Cette organisation politico-militaire était essentiellement composée d'exilés tutsis anglophones dont la famille



AVERTISSEMENT: La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.



avait fui le Rwanda à la fin des années 1950 et au début des années 1960, au moment où la prise du pouvoir politique par des leaders hutus s'était accompagnée de pogroms antitutsis. Au cours des années qui suivirent, la rébellion prit progressivement pied dans le pays, puis, immédiatement après l'attentat contre l'avion d'Habyarimana et le début du massacre des Tutsis, déclencha une offensive finale. La guerre et le génocide devaient quant à eux prendre fin avec la victoire totale du FPR et la fuite au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi des forces du génocide, responsables compris.

LA FRANCE, ACTEUR ESSENTIEL

Durant toutes ces années, la France fut un acteur essentiel du paysage politico-militaire rwandais. En effet lié à ce pays francophone de la région des Grands Lacs africains par un accord d'assistance militaire, l'Etat français accepta, en octobre 1990, de répondre par un envoi de troupes à l'appel au secours que lui lança le régime Habyarimana. Ce fut le début d'un soutien politique, diplomatique, financier et militaire solide de trois années, soutien qui se traduisit par une présence militaire permanente significative puisqu'à certains moments les effectifs des forces françaises présentes sur le sol rwandais s'élevèrent à quelque mille soldats. L'action du gouvernement français au Rwanda, ainsi qu'il la définit ensuite, visait la recherche d'un règlement négocié du conflit qui évitât un bain de sang. Dans ce but, Paris fournissait à son allié rwandais les moyens militaires d'établir un équilibre des forces avec le FPR, mais ceci n'allait pas sans contrepartie puisque Kigali devait s'engager à conduire des réformes démocratiques internes et à veiller au respect des droits de l'homme sur son territoire. Ce soutien prit officiellement fin au second semestre 1993, avec la signature par les deux parties, à Arusha, en Tanzanie, d'accords qui venaient consacrer un partage du pouvoir entre le FPR et le régime Habyarimana. Au mois de juin 1994, l'armée française revenait toutefois au Rwanda. L'opération Turquoise, présentée à l'opinion internationale par le gouvernement français comme neutre et « strictement humanitaire », c'est-à-dire comme ayant pour objectif exclusif la protection des populations civiles et la fin des massacres engendrés par le génocide et la guerre civile, engagea durant deux mois, du 22 juin au 22 août, quelque trois mille hommes. Très rapidement, cette intervention militaro-humanitaire placée sous mandat des Nations unies allait créer une Zone humanitaire sûre (ZHS) interdite aux belligérants et qui protégea des tueries une population d'environ trois millions d'hommes, de femmes et d'enfants.



Au cours des années de présence militaire française continue, le régime Habyarimana connut, du fait de l'activisme de ses membres extrémistes, une dérive ethno-raciste criminelle. La population tutsie, jusque-là soumise à une stricte discrimination socio-économique, fut stigmatisée dans son ensemble comme complice du FPR et désignée comme l'ennemie des Hutus. Plusieurs vagues de tueries s'ensuivirent, en particulier aux moments de forte pression militaire du FPR. Certains groupes, personnes et organes de presse n'hésitèrent pas à évoquer et répandre l'idée d'une « solution finale » qui prendra corps au printemps 1994, moment où la mouvance extrémiste entreprit d'organiser et perpétrer la mise à mort des Tutsis.

Les décideurs politiques et militaires français commirent, durant ces quatre ans, l'erreur et la lourde faute de laisser un déséquilibre s'instaurer dans la politique qu'ils menaient au Rwanda. Non sans raison, ils interprétaient l'action du FPR comme une poussée anglosaxonne visant à priver la France et la Francophonie de toute influence significative en Afrique centrale. Si bien que le combat engagé au côté de l'armée rwandaise contre le FPR prit le pas sur le second volet de la politique mise en œuvre – ce d'autant plus que la progression de la rébellion s'accompagnait d'exactions et de massacres systématiques de populations hutues. Les tueries à caractère génocidaire commanditées par les extrémistes du régime Habyarimana – mais aussi la propagande raciste que ceux-ci diffusaient – furent en conséquence insuffisamment prises en compte, voire minimisées, les pressions exercées sur le régime afin qu'il y mette fin n'eurent ni l'intensité ni la fréquence qui eussent été appropriées, les condamnations ne furent jamais publiques. L'engagement militaire français, qui alla à certains moments jusqu'à l'extrême limite de la participation directe aux combats, fut si peu utilisé comme levier de pression qu'il put dès lors apparaître comme l'expression d'un soutien indéfectible quoiqu'il arrivât.

Durant le génocide proprement dit, l'engagement en faveur des FAR contre le FPR persista de longues semaines chez certains responsables politiques et militaires français, dans l'entourage de François Mitterrand en particulier. Ils avaient par ailleurs la conviction que les massacres relevaient de vieilles haines tribales ataviques et étaient le fait de civils, les miliciens notamment, et de militaires incontrôlés. A leurs yeux, les autorités avaient perdu le contrôle de la situation et le chaos en résultant avait provoqué la débandade de l'Etat. Il était envisageable, pensaient-ils de ce fait, que les politiciens et militaires hutus qui, parmi ces autorités, n'avaient rien à voir avec les tueries parviennent, pour peu qu'on les y aidât, à



rétablir l'ordre et à contraindre militairement le FPR à revenir à la table des négociations. La nécessité de s'opposer au FPR et à son entreprise de conquête du Rwanda pour y imposer un pouvoir sans partage demeurait ainsi prédominante. Les autorités françaises s'abstinrent donc de condamner un gouvernement, le GIR, dont elles ne voulaient pas reconnaître et déclarer la nature essentiellement génocidaire. Avant la mi-mai, cinq semaines après le début des tueries tout de même, aucun responsable français ne dénonça de manière spécifique le génocide en cours. L'on se borna à évoquer des massacres interethniques, des tueries auxquelles se seraient livrées les deux parties belligérantes dans une espèce d'équilibre de la terreur, et à prôner, jusque dans les toutes premières semaines de l'opération Turquoise, une politique du dialogue censée préparer une résolution du conflit et la fin de la violence de masse par la négociation. Une telle politique, outre qu'elle déniait la réalité du génocide en cours, revenait à considérer comme interlocuteur légitime un gouvernement dont la principale activité consistait à exterminer systématiquement une partie de sa population. Elle se traduisit du reste concrètement par la réception à l'Elysée et au Quai d'Orsay, à la fin du mois d'avril, de deux représentants de ce gouvernement criminel, de même que par la poursuite d'une coopération militaire discrète.

Cette politique, dont l'aveuglement dans ses aspects extrêmes heurte aujourd'hui la raison, eut deux conséquences préjudiciables. D'une part, les extrémistes hutus se sentirent confortés dans leurs choix par ce qu'ils considérèrent comme l'expression du soutien de leur « allié » français. Fin juin encore, ils demeuraient persuadés que la France allait se porter à leur secours. D'autre part, une interprétation conspiratoire de la politique menée par la France au Rwanda put se donner libre cours. La rébellion puis le régime FPR, appuyés sur une nébuleuse conspirationniste, en particulier française, construisirent une dénonciation radicale de ce qui fut présenté comme un génocide franco-rwandais. L'expertise des dirigeants du FPR dans l'art de la communication internationale, l'efficacité, dans son rôle de porte-voix et de relais de diffusion, de la mouvance pro-FPR évoquée à l'instant - associations, éditeurs, journalistes, avocats, hommes politiques, tous sympathisants ou militants convaincus de la cause du FPR, ou encore pourfendeurs des « turpitudes » de la Françafrique – permirent que le procès instruit gagnât la bataille médiatique internationale. En témoigne aujourd'hui encore en France, par exemple, la tribune que lui offrent de manière régulière un grand quotidien et un hebdomadaire spécialisé sur l'Afrique. Ce procès, qui est celui de la présumée complicité de l'Etat français dans le génocide des



Rwandais tutsis, voit son instruction sans cesse remise sur l'ouvrage sans qu'elle ne semble jamais proche de trouver un terme.

Selon l'histoire « officielle » du rôle de l'Etat français dans le génocide des Rwandais tutsis ainsi dressée, les extrémistes hutus auraient méticuleusement planifié durant les premières années 1990, au sein même du régime Habyarimana, l'extermination de la communauté tutsie dans son ensemble. Omniprésente dans les structures militaires et de renseignement de l'Etat rwandais, la France aurait été parfaitement au courant de ce projet génocidaire. Bien davantage : parce qu'elle aurait été déterminée à préserver la zone francophone de toute pénétration anglo-saxonne, en raison également d'une présumée détestation des Tutsis en général – qui auraient été considérés à Paris comme une ethnie guerrière et dominatrice -, elle aurait, en toute connaissance de cause, participé à la préparation des massacres systématiques. Elle aurait dans ce cadre pris à son compte le financement, la formation et l'armement des futures forces du génocide, les FAR et les miliciens Interahamwe. Une fois le génocide engagé, l'Etat français aurait poursuivi sa politique criminelle en aidant le gouvernement génocidaire à mettre en œuvre son projet. Dans un premier temps, en soutenant le GIR non seulement politiquement et diplomatiquement, mais également militairement, au travers de livraisons d'armes et de munitions au mépris de l'embargo décrété au mois de mai par les Nations unies. Dans un second temps, parce que les FAR se trouvaient au bord d'une défaite irrémédiable, en montant l'opération Turquoise. L'objectif de celle-ci aurait été de porter secours au régime rwandais en volant sa victoire au FPR et, surtout, en l'aidant à terminer le génocide. Cependant, la dégradation de la situation militaire des FAR s'accélérant de manière spectaculaire, les autorités françaises auraient été contraintes de prendre la décision de créer la ZHS, avec pour objectif de protéger les forces du génocide et de leur permettre de passer en bon ordre au Zaïre afin qu'elles y reprennent le combat génocidaire.

Dans le cadre de leur participation à l'exécution de la phase finale du génocide, les officiers et les troupes de Turquoise se seraient conduits comme la pire réunion de crapules et de criminels qui se pût imaginer. Ils auraient ainsi collaboré avec les autorités administratives et militaires locales en charge du génocide sur le terrain, livré des Tutsis aux assassins, permis à ceux-ci de pénétrer dans les camps de déplacés qu'ils étaient censés protéger, violé des jeunes femmes tutsies de manière « systémique », ou encore mis eux-mêmes à mort des civils tutsis. Autant de faits qui justifieraient la présentation devant la justice internationale



des responsables politiques et militaires français de l'époque pour complicité dans le génocide des Rwandais tutsis. D'un côté François Mitterrand et son entourage ainsi que les ministres du gouvernement Balladur concernés, de l'autre l'état-major des armées et les officiers supérieurs en charge de Turquoise.

BISESERO: L'ACCUSATION

L'on a, à fort juste titre, qualifié l'épisode dit de Bisesero, moment très controversé de l'opération Turquoise, d'« emblématique » de ce procès fait à la France. Il l'est doublement. D'une part, il condense à lui seul les accusations portées contre l'Etat français et son armée. D'autre part, il donne à voir, dans un cas précis, comment est fabriquée l'accusation de complicité de génocide.

Le secteur dit de Bisesero, constitué de plusieurs collines à l'ouest du Rwanda, près du lac Kivu, est un haut-lieu de la résistance des Tutsis aux pogroms dirigés contre eux dès la fin des années 1950. Zone de forte concentration d'éleveurs tutsis, elle les avait vus se distinguer à plusieurs reprises, par le passé, en repoussant les assauts de leurs assaillants hutus. Si bien qu'au début du génocide, des milliers de Tutsis de la région – le chiffre de 50 000 a été avancé – vinrent y trouver refuge et, armés de lances, de bâtons ou de pierres, y opposèrent une résistance acharnée à ceux qui les traquaient quotidiennement. Au mois de juin 1994, lors du déploiement du dispositif Turquoise, seuls 1 000 à 2 000 rescapés, réduits à un état de dénuement total, subsistaient encore sur diverses collines du secteur. L'épisode qui nous intéresse se situe durant les trois derniers jours du mois.

Le 27 juin, le lieutenant-colonel Duval, basé à Kibuye avec son détachement, est informé de l'existence d'une zone de tueries à deux heures de piste, au nord du secteur de Bisesero. Malgré les instructions reçues auparavant de sa hiérarchie de ne pas quitter Kibuye, il prend la responsabilité d'aller se rendre compte sur place en compagnie d'une dizaine de ses hommes. Assisté d'un guide hutu qui parle le français et qui se révélera être l'un des massacreurs, il tombe sur quelques dizaines de rescapés qui, à la vue des militaires français, n'hésitent pas à quitter les cachettes où ils se terrent afin d'informer ces derniers de leur situation et d'être secourus. Invoquant l'impossibilité de mettre en place sur le champ une opération de protection et de sauvetage, Duval promet aux survivants de revenir dans les



deux ou trois jours et, en dépit de leurs supplications, regagne sa base de Kibuye. Sur place, selon ses propres déclarations, il adresse un compte rendu oral — des journalistes et un militaire le voient téléphoner — puis écrit, par fax, à son supérieur hiérarchique direct, le colonel Rosier, pour demander que des secours soient organisés. Parallèlement à ces faits, un autre détachement de l'opération Turquoise, commandé par le capitaine de corvette Gillier, vient se positionner au sud du secteur de Bisesero, toujours le 27 juin. Le 26, des journalistes lui ont signalé qu'un carnage, dont ils n'ont toutefois pas été les témoins, se déroulait à Bisesero. Sur place, le détachement entend effectivement, à quelques kilomètres de ses positions, des coups de feu et des bruits d'explosion que la population lui présente comme des combats opposant des soldats infiltrés du FPR et des miliciens hutus. Soucieux de respecter à la lettre le mandat onusien de Turquoise, qui proscrit absolument tout accrochage avec la rébellion, tenu dans ce cadre de prendre en compte les informations données par la population, ne recevant en outre aucune instruction allant dans ce sens, Gillier reste l'arme au pied les deux jours qui suivent, non sans organiser une mission d'observation qui ne donne aucun résultat.

Les 28 et 29 juin (journées neutralisées du fait de la visite du ministre de la Défense, François Léotard), aucune opération de secours ne sera lancée. Le colonel Rosier affirmera par la suite n'avoir reçu de Duval aucun rapport et accusera son subordonné d'avoir manqué à l'honneur par crainte d'être sanctionné pour désobéissance. Si bien que le 30, lorsque Gillier découvrira à son tour à Bisesero un site de massacres et ses rescapés et que sera lancée une opération qui portera secours sur l'ensemble du secteur à quelque 800 à 1 000 Tutsis, celle-ci ne sera pas le résultat d'une instruction qu'aurait alors donnée le commandement de Turquoise, mais celui à la fois du hasard, de l'initiative personnelle de membres du détachement Gillier et de l'intervention de journalistes.

Ce délai de trois jours écoulés avant qu'une opération de secours ne soit mise en place aura donné l'occasion aux détracteurs rwandais et français de l'opération Turquoise de formuler, à l'encontre de celle-ci, de virulentes accusations. Selon celles-ci, l'état-major français à Paris et les officiers et sous-officiers responsables du dispositif sur le terrain, se seraient entendus avec le GIR et ses représentants locaux à Kibuye afin que FAR et miliciens aient le temps d'en finir avec la poche de résistance tutsie à Bisesero. En collaboration avec les autorités locales, l'état-major aurait inventé de toutes pièces la présence de combattants infiltrés du FPR dans la zone et le déroulement de combats censés y opposer la rébellion et



les forces de « défense civile » du GIR, ceci afin que Turquoise pût invoquer l'impératif de neutralité prescrit par son mandat et n'ait pas à intervenir. Le colonel Rosier aurait ensuite accordé trois jours au préfet Clément Kayishema – l'une des grandes figures du génocide, condamné depuis à la prison à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) – pour qu'il mette la dernière main à l'extermination des Tutsis de Bisesero. Afin d'accélérer les événements, Rosier aurait organisé le transport sur Bisesero de miliciens d'autres régions et fourni des armes aux tueurs. Par ailleurs, il aurait intentionnellement chargé d'une mission d'exfiltration au nord du Rwanda l'escadrille placée sous son commandement afin d'éloigner les moyens de monter une opération de sauvetage immédiat. Durant ces trois journées, les massacres auraient repris avec une intensité inédite, réduisant le nombre de survivants de 2 000 à 800.

Duval, quant à lui, aurait eu pour mission de débusquer les Tutsis de Bisesero. Il les aurait incités à se montrer au grand jour du fait de la présence censée être rassurante de militaires français, aurait ensuite encouragé le plus grand nombre possible d'entre eux à sortir de leur cachette, afin que leurs assassins puissent les repérer, puis les aurait abandonnés à leur sort. Le rôle de Gillier, enfin, aurait consisté à empêcher son détachement de se porter au secours des Tutsis pourchassés et à feindre de découvrir par hasard l'un des sites de massacres. L'adhésion de l'Etat français et de son armée au projet génocidaire au mois de juin 1994 à Bisesero aurait ainsi été totale.

L'accusation, telle qu'elle s'incarne dans l'affaire Bisesero, est la plus grave qui se puisse concevoir, puisque l'armée française y est présentée dans l'accomplissement du crime des crimes. Elle est toutefois cousue de fil blanc et peu crédible dans son outrance. A vrai dire, l'observateur attentif n'est jamais convaincu qu'il se trouve en présence d'une investigation et de conclusions objectives. L'exigence de vérité qui devrait accompagner celles-ci, de même que la distance critique et la pratique du doute systématique qui sont ses moteurs semblent singulièrement absentes. C'est que, pour deux raisons essentielles qui seront abordées plus bas, l'exercice dénonciateur appliqué à Bisesero résulte de la volonté de ses initiateurs et de ses auteurs de soumettre la description des faits, là comme ailleurs, à un postulat, posé en préalable. Selon celui-ci, l'Etat français aurait participé directement et activement, au côté des extrémistes hutus, à l'extermination des Tutsis du Rwanda. La description s'en trouve dès lors biaisée : elle s'accomplit au travers d'un traitement particulier des faits, appuyé sur une utilisation contestable du témoignage humain.



Dans leur volonté de révéler au grand jour ce qu'ils présentent comme les ressorts cachés de l'action de la France au Rwanda, les détracteurs extrêmes de celle-ci semblent en effet s'être donné une règle qui, appliquée à l'affaire Bisesero, pourrait s'énoncer de la manière suivante : la lecture conspiratoire et la distorsion de l'ensemble des faits, actes, comportements, erreurs et ambiguïtés qui structurent l'épisode ou sont évoqués à son sujet ne sauraient souffrir aucune exception. La suspicion se doit d'être systématique et il en est attendu un effet cumulatif censé emporter l'adhésion de l'opinion publique.

C'est ainsi qu'il n'est tenu aucun compte des spécificités et contraintes opérationnelles qui s'attachèrent à l'opération Turquoise et dont on peut dresser le tableau suivant concernant Bisesero. Au moment de l'épisode, l'intervention n'en est qu'à son tout début. Son déploiement largement incomplet ne lui permet pas encore de passer à la phase humanitaire proprement dite, celle d'actions de sauvetage qui, loin d'être circonscrites à Bisesero, ne sauraient être que multiples. En réalité, ne se trouvent sur zone que Duval et Gillier, dont les détachements ne sont respectivement forts que d'une trentaine et d'une quarantaine d'hommes auxquels Rosier ne peut donc pour l'instant envoyer de renforts. De plus, la nature de leur mission – qui est aussi celle de ce dernier – est très précisément délimitée. En tant qu'éléments du Commandement des opérations spéciales (COS), placés sous la responsabilité de celui-ci, ils sont chargés d'ouvrir la voie aux unités conventionnelles qui mettront ensuite en place le dispositif humanitaire. Ce sont des hommes des forces spéciales, ils effectuent normalement des reconnaissances et du recueil de renseignements exclusivement. Ils sont tenus à la plus grande prudence, les instructions du général Lafourcade à Rosier sur ce point sont formelles. Parce que le terrain où ils se déplacent, et qui leur est inconnu, est abrupt, accidenté et pourvu d'une abondante végétation. Parce qu'ils reçoivent des informations contradictoires. Parce qu'un millier de rebelles infiltrés ou davantage se trouveraient dans le secteur et qu'il leur faut bien tenir compte de cet éventuel paramètre, d'autant que la rébellion n'a pas été avare de déclarations martiales à l'encontre de l'opération dans les derniers jours. Même si l'on sait aujourd'hui qu'il s'agissait d'une manipulation montée par les autorités nationales et locales, l'information est crédible : le front se trouve à quelque trente kilomètres de là et la réputation du FPR en matière d'infiltrations n'est plus à faire. Rappelons sur ce point que Duval, lorsqu'il rencontre les premiers survivants, n'est accompagné que d'une dizaine d'hommes, peu en mesure d'assurer la protection des 5 000 à 8 000 rescapés qu'on lui annonce alors, a fortiori si la menace d'infiltrés s'avérait. De cet impératif de prudence extrême dépend à la fois la



sécurité de la phase opérationnelle qui va suivre et le succès de l'opération Turquoise elle-même. Les instructions ont clairement et très fermement proscrit tout accrochage avec le FPR: que survienne un incident, qu'il y ait des blessés, des morts, et c'en serait immédiatement fini de l'engagement de neutralité de l'opération ainsi que de la dimension « strictement humanitaire » de celle-ci. Par ailleurs, dans le cadre strict de la mission du COS, les contacts avec les autorités locales génocidaires sont estimés nécessaires: selon cette optique militaire, les renseignements doivent être recherchés dans toutes les directions, il est essentiel que le message affirmant l'impartialité des troupes françaises soit bien compris du camp pro-GIR, il importe également de ne pas compromettre l'objectif humanitaire de l'intervention en suscitant l'hostilité de ce camp, tout comme ne paraît pas inutile d'avoir un œil sur ses activités. Enfin, c'est compte tenu de tout ce qui précède, en particulier de la faiblesse des moyens dont il dispose à ce moment-là, accrue par le caractère prioritaire de la mission d'exfiltration menée dans le nord, que le colonel Rosier, comme cela ne fait guère de doute, prend la décision momentanée de ne pas sécuriser le secteur de Bisesero.

L'on pourrait raisonnablement attendre de détracteurs de l'opération Turquoise qu'ils engagent un vif débat critique à partir de ces caractéristiques et décisions opérationnelles. Or, rien de tout ceci ne semble les intéresser, ou alors seulement à la marge. Les spécificités et contraintes opérationnelles, les ambiguïtés, ne sont à aucun moment prises en compte et discutées en tant que telles, elles ne valent que pour leur aptitude à alimenter l'argumentaire conspirationniste. Selon celui-ci, le colonel Rosier, totalement acquis à la doctrine génocidaire, ne se trouvait pas au Rwanda pour protéger les populations civiles mais pour apporter sa contribution à la solution finale, Duval et Gillier furent les exécuteurs conscients et consciencieux de cette véritable mission de Turquoise.

L'invention pure et simple est du reste un autre des outils que les accusateurs n'hésitent pas à utiliser. L'on pense notamment à la rencontre de Duval et ses hommes avec les rescapés qui les informent de leur situation. Alors que les journalistes présents ont tous souligné le comportement humain des militaires français, l'on nous décrit au contraire une équipe d'assassins cyniques. Il en va de même du transport de miliciens censé avoir été organisé par Rosier, ceci dans un environnement où quelque deux-cents journalistes de la presse internationale et française suivent attentivement les moindres faits et gestes des troupes françaises. Comme face à certains témoignages qui seront évoqués plus bas, l'on cherche



en vain les éléments probants ou les témoignages crédibles étayant de tels récits. Seule semble compter, là encore, la logique accusatoire, la cohérence du discours conspirationniste. A telle enseigne que le lecteur se trouve à son tour lui-même envahi du syndrome de la suspicion systématique. Deux exemples suffiront. L'on nous dit qu'entre le 27 et le 30 juin, 1 000 à 1 200 rescapés furent massacrés. L'information pourrait être crédible, puisque l'on sait que le GIR avait alors donné pour consigne aux forces du génocide de parachever les massacres afin de les cacher aux troupes de Turquoise – censées pourtant être complices! Comment, cependant, ne pas être interpellé par le récit de deux journalistes de Paris-Match, qui, après avoir sillonné le site de massacres durant deux heures le 30 juin, affirmeront ensuite ne pas y avoir observé la moindre trace de tueries récentes? De même, comment comprendre le comportement empreint de profonde gratitude – décrit par l'ensemble des journalistes présents – de tous les Tutsis qui seront finalement secourus, alors qu'ils auraient été sous l'emprise de la défiance, de la peur, voire de la rancœur?

L'utilisation qui est faite des témoins à charge, présentés comme la preuve vivante de la validité du dossier d'accusation, ne concourt pas, de son côté, à modifier cet état d'esprit de l'observateur ou du lecteur. En 1994 (puis pendant dix années), il ne se trouve pas un seul témoin – et ceci vaut pour le principal accusateur d'aujourd'hui, l'un des chefs de file des survivants sur le moment, alors reconnaissant lui aussi – pour mettre en cause les militaires français. Aucun journaliste pour dénoncer à la une de son journal une complicité française. En revanche, l'on pourra lire dans la presse des éloges portant sur le « travail exemplaire » de Turquoise, accompagnés de l'affirmation suivante : « Paris n'a rien à se reprocher ». Aucune accusation ne sera en outre portée dans le document officiel rwandais recensant les sites de massacres en 1996 – il ne signale du reste aucune tuerie de grande ampleur à Bisesero pour le mois de juin -, tandis qu'African Rights, organisation pourtant proche du FPR, restera muette à cet égard pendant quatre ans. Ce n'est qu'en 1998, année d'ouverture de l'enquête du juge Jean-Louis Bruguière sur l'attentat ayant coûté la vie au président Habyarimana et à l'équipage français de son avion, que la mise en cause du comportement des troupes françaises à Bisesero prendra réellement forme, à la faveur du document qu'African Rights publiera cette année-là sur la résistance des Tutsis dans ce secteur. Il faudra toutefois attendre 2004 et la publication d'un ouvrage dénonciateur d'un journaliste qui, pourtant présent à Bisesero en juin 1994, n'y avait jusque-là rien trouvé à redire à l'action des troupes de Turquoise, pour voir le dossier se monter et trouver un



retentissement public. L'année 2004, c'est le moment où le juge Bruguière boucle son enquête, dont les conclusions feront, au mois d'avril, l'objet de fuites dans la presse. Quelques mois plus tard, le juge accusera le FPR d'avoir commandité l'assassinat d'Habyarimana sans se soucier des répercussions sur la communauté tutsie rwandaise.

A partir de 2004, l'on assiste, concernant Turquoise en général et Bisesero en particulier, à un impressionnant phénomène de multiplication de témoins à charge, phénomène qui sera couronné en 2008 dans le cadre des « révélations » du rapport Mucyo et n'a toujours pas pris fin aujourd'hui. Les uns, certainement animés d'un ardent désir de voir la vérité éclater au grand jour, retrouvent la mémoire dix ans après, et une mémoire prolifique qui plus est. D'autres expriment des sentiments exactement inverses de ceux qu'ils affichaient à l'égard des militaires français à la fin du mois de juin 1994. L'on relèvera, à propos de ces témoignages, deux caractéristiques particulièrement significatives. L'invraisemblable manque de crédibilité de certains d'entre eux tout d'abord. Ainsi, tel témoin affirme avoir vu les Français approvisionner les miliciens de Bisesero en armes et munitions à partir d'une « grosse malle » sur laquelle aurait été écrit, cela va de soi, « made in France ». Tel autre décrit Duval et ses hommes débusquant les Tutsis, les réunissant sur une colline, puis donnant l'ordre aux miliciens présents de les exterminer. Celui-là a vu des hélicoptères et des camions de Turquoise amener sur le site quelque 500 miliciens – certains d'entre eux déguisés en membres de la Croix-Rouge – et les Français observer la tuerie qui s'en serait suivie à la lumière des phares de leurs camions. Tout ceci étant naturellement supposé s'être déroulé dans le contexte d'une forte présence journalistique. Second point qui en dit également long et sur lequel il n'est nul besoin de s'appesantir : l'absence de méthodologie crédible dans l'exploitation des témoignages. L'on cherche en vain des informations sur le nécessaire travail de contre-interrogatoires et de recoupements qui aurait pu être accompli, et on les cherche d'autant plus que certains des témoins utilisés sont des miliciens incarcérés. Ce travail, en réalité, n'a pas été fait et les témoignages sont présentés comme autant de preuves irréfutables. Ce qui amène l'observateur à garder à l'esprit la capacité du régime rwandais - régime autoritaire fondé en partie sur l'étroit contrôle social et sécuritaire qu'il exerce sur tout le pays – à faire pression sur les témoins dans les affaires ayant trait au génocide, en particulier quand ces témoins sont incarcérés, à générer ainsi de faux témoignages et à en faire obligeamment bénéficier ceux qui servent sa cause. Ce fait est parfaitement documenté : les archives du TPIR en portent témoignage, de même que, plus



modestement, le récit du journaliste Michel Peyrard¹ de son séjour au Rwanda à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du génocide, en 2004. A cet égard, toujours en 2004, le président de la CEC déclarait : « nous n'avons eu qu'à nous baisser pour recueillir des témoignages ». On veut bien le croire.

La forte implication de Kigali, au côté du camp pro-FPR en France, dans l'élaboration d'un réquisitoire accablant visant le comportement de l'armée française à Bisesero - et, plus largement, dans le cadre de l'opération Turquoise - va doublement de soi. D'une part, l'instrumentalisation de l'épisode de Bisesero aura eu pour fonction de faire pièce à l'enquête menée en France par le juge Bruguière. L'on a vu la simultanéité entre la fin de celle-ci et le moment où la manipulation des faits et de leur enchaînement se radicalise, avec productions de témoignages dévastateurs et dépôt de plaintes violemment accusatrices. Il s'est agi, alors que, dans un premier temps des pressions pour peser sur l'enquête s'étaient avérées vaines, d'allumer un contre-feu destiné à la décrédibiliser. L'instruction du juge Bruguière, a-t-on voulu faire apparaître, a pour mission d'accabler le FPR dans le seul but d'occulter les crimes de la France avant et pendant le génocide. L'on ne s'est pas contenté de stigmatiser ce qui aurait été une indifférence au génocide de la part de Paris, un crime de non-assistance à personnes en danger. Il fallait qu'il y eût scandale d'Etat, volonté de l'Etat français d'apporter sa pierre à l'anéantissement du « ghetto de Varsovie » à la rwandaise qu'aurait incarné la résistance tutsie à Bisesero. Toute allégation prétendant faire porter au FPR une part de responsabilité dans le déclenchement du génocide devait être fermement combattue et taillée en pièce.

L'on touche ici à la seconde fonction du réquisitoire dressé contre l'Etat français. L'image de lui-même que le FPR s'est appliqué à construire au fil des années, avec une constance et une efficacité remarquables, se nourrit de diabolisation et de manichéisme à la fois. Face aux organisateurs du génocide, aux bourreaux de la communauté tutsie du Rwanda, il ne saurait y avoir qu'un camp des victimes, homogène, immaculé et incontesté. Un camp comprenant les centaines de milliers de morts tutsis, naturellement, mais également et surtout leur défenseur et champion, le FPR. C'est le fondement du pouvoir de celui-ci, le gage de sa permanence à la tête de la nation rwandaise en même temps que de sa respectabilité internationale et des avantages qui s'y attachent. C'est ainsi qu'il faut

^{1.} Paris Match, nº 2864, 8-14 avril 2004, p. 110.



comprendre la stigmatisation collective dont est victime la communauté hutue au Rwanda. C'est le sens qu'il faut donner à la diabolisation extrême que l'on fait peser sur la France. C'est dans ces termes que doit être interprétée l'hypersensibilité de l'Etat rwandais à toute allégation d'exactions ou de crimes de la part du FPR dans l'histoire récente du Rwanda.

Ceux qui veulent convoquer la France et son armée devant le tribunal de l'Histoire ne cessent de mettre en avant le combat qu'ils auraient engagé pour l'atteinte d'une vérité entière et sans mélange concernant le génocide des Rwandais tutsis. Ils alimentent en fait un climat passionnel et polémique autour du débat que celui-ci suscite. Ce climat, comme il a été écrit avec raison, favorise une logique de camps retranchés face au refus des autorités françaises de critiquer leur action dans les années 1990 et face aux défenseurs inconditionnels de la politique de la France au Rwanda. Actuellement, c'est la radicalité des thèses exprimées qui semble constituer la mesure de la pertinence des argumentations. Les détracteurs de l'action de la France au Rwanda ont de ce fait trouvé là, à leur corps défendant ou pas, la meilleure manière de laisser dans l'ombre de larges pans de cette vérité qu'ils brandissent par ailleurs en étendard.